

Formation continue obligatoire

Le tableau suivant vous aidera à classer vos activités de formation dans les catégories adéquates.

Nom de la catégorie (tel que figurant sur Vivo)	Exemples de sujet et compétence
1 Admissible en comptabilité publique*	Certification Comptabilité et présentation de l'information financière Autres sujets admissibles en comptabilité publique
2 Comptabilité de management et gestion de la performance	Prévision, budget et analyse financière
3 Conformité et gestion de risques	Gestion des risques Audit intégré Audit environnemental Conformité aux lois et exigences réglementaires
4 Cours de langue	Cours de langue (maximum 14 h)
5 Droit des affaires	Droit des affaires
6 Ère numérique	Cybersécurité Ère numérique Intelligence artificielle
7 Éthique professionnelle*	Éthique professionnelle
8 Évaluation d'entreprise	Évaluation d'entreprise
9 Financement, gestion de la trésorerie et économie	Financement, gestion de la trésorerie et économie Fusion, acquisition et vente d'entreprise Insolvabilité et restructuration
10 Fiscalité (fiducie et succession)	Fiducies et successions
11 Fiscalité (taxes à la consommation)	Taxes à la consommation
12 Fiscalité des particuliers	Fiscalité des particuliers
13 Fiscalité des sociétés	Fiscalité des sociétés Fiscalité internationale
14 Gestion de projets	Gestion de projets
15 Gestion du changement et optimisation des processus d'affaires	Gestion du changement et optimisation des processus d'affaires
16 Gestion et ressources humaines	Gestion opérationnelle et administration
17 Gouvernance	Audit interne Durabilité (ESG) Gouvernance Plan de continuité Planification stratégique

* Heures admissibles en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique*. Veuillez vous référer aux [critères d'admissibilité](#) pour ces catégories de formation.

Nom de la catégorie (tel que figurant sur Vivo)		Exemples de sujet et compétence
18	Habilités personnelles	Habilités personnelles
19	Juricomptabilité	Juricomptabilité
20	Logiciels comptables et tableurs	Logiciels comptables et tableurs
21	Logiciels de bureautique	Logiciels de bureautique (maximum 14 h)
22	Médiation	Médiation
23	Planification financière personnelle	Planification financière personnelle
		Planification financière personnelle intégrée
		Régimes de retraite
24	Responsabilité et obligations professionnelles	Responsabilité et obligations professionnelles
25	Technologies de l'information	Audit informatique
		Fonctionnement et principes d'implantation de système d'information (ERP)
		Technologies de l'information

Il est de votre responsabilité de classer vos activités dans la catégorie qui se rapproche le plus de la réalité.

Excepté pour la comptabilité publique et l'éthique professionnelle, certains sujets multidisciplinaires pourraient se retrouver dans plus d'une catégorie. Le classement retenu dépendra de l'angle dominant du contenu de l'activité de formation.

Pour les membres CPA détenant des exigences spécifiques (titre de CPA•EJC, CPA•TI et médiateur en matière civile et commerciale), certaines activités déjà déclarées pour vos exigences de base pourraient également être comptabilisées dans vos exigences spécifiques additionnelles.

Si vous rencontrez des difficultés à ce sujet, veuillez [communiquer avec l'équipe de la formation continue obligatoire](#).